

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 19 avril 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

| VP | - Vice-président, ministre du Logement et de l'Aménagement | 2 |
|----|--|---|
| | Lancement du téléservice « Escales » en Polynésie française | |
| MA | AF - ministre de l'Agriculture et du Foncier | 5 |
| • | Conditions de mise sur le marché de la viande de gibier | 5 |
| • | Subvention en faveur de l'association <i>Monoï de Tahiti</i> | 5 |
| M(| CE - ministre de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines | 6 |
| • | Subvention en faveur du Conservatoire artistique de la Polynésie française - Te Fare Upa Rau | 6 |
| • | 6 ^{ème} édition de l'opération 'ETE | 6 |
| MS | SP - ministre de la Santé | 7 |
| • | Subvention exceptionnelle en faveur du CHPF | 7 |



- VP -

Lancement du téléservice « Escales » en Polynésie française

Dans le cadre de l'innovation et de la modernisation de l'Administration, le Gouvernement de Polynésie française a lancé en 2022, en coordination avec le ministère du Tourisme et des Grands travaux, un projet hautement structurant pour notre Pays, pour assurer la régulation, l'organisation et la gestion des escales de tous navires dans les îles de la Polynésie française.

La mise en œuvre de ce projet a été confiée à la Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) désignée depuis lors « autorité maritime d'escales » avec la création d'un bureau des escales.

Ce projet ambitieux s'articule autour de la création d'un téléservice qui est désormais apte à entrer dans une $1^{\rm ère}$ phase de mise en production suite à l'homologation du système d'information « *Escales* » par la ministre chargée notamment de la Modernisation de l'Administration et du Numérique.

A l'issue du comité de pilotage (COPIL) qui s'est déroulé le 24 mars 2023, le Pays a officialisé le lancement du téléservice de ce projet visant les gestionnaires de paquebots dans un 1^{er} temps.

Ce lancement ne constitue qu'une 1ère étape du projet, des fonctionnalités relatives aux enjeux de la gestion des navires de plaisance viendront s'ajouter ultérieurement. Aussi le téléservice prendra en compte des perspectives d'évolution grâce au retour d'expérience des utilisateurs.

Quel est le contexte et l'objectif de ce projet?

L'augmentation du trafic des navires de croisières, mais aussi des navires de plaisance qui se conjugue avec le trafic intérieur des goélettes engendre des conflits d'usage et d'utilisation des infrastructures. Cela pose en outre des problématiques diverses de sécurité environnementales, de sûreté, d'accueil touristique, et de manière générale d'acceptabilité des navires dans les îles.

En l'absence d'autorité gestionnaire coordinatrice et de référents suffisants, désignés et formés à cette mission spécifique de gestion d'escale, il était essentiel de s'engager vers une solution visant à assurer une gestion de l'ensemble de ces problématiques.

Ce téléservice permettra donc d'être en capacité de gérer, pour toute la Polynésie, l'accès aux infrastructures portuaires (hors affectation au Port autonome) et l'utilisation des zones de mouillage par un portail de réservation unique et obligatoire. Un enregistrement avant l'arrivée de tout navire sera obligatoire et le partage d'informations sera réalisable par l'envoi de document via le téléservice.

Tous les navires seront concernés : croisières, yachts de luxe, plaisance et navire de desserte régulière (autres, selon cas).



Le Pays, les communes, l'Etat, tous les agents maritimes et les particuliers pourront participer au développement durable induit et être bénéficiaires de ce nouveau dispositif.

Comment fonctionne ce nouveau téléservice?

Le planning de réservation est consultable de façon libre et sans inscription.

Pour faire une réservation il faut suivre les étapes suivantes :

- 1. S'inscrire sur le site : l'ouverture d'un compte est obligatoire pour réserver un mouillage ;
- 2. Déclarer votre navire : renseigner les informations du navire et du capitaine, cette démarche est à effectuer avant l'arrivée du navire en Polynésie ;
- 3. Réserver un mouillage : en fonction de l'emplacement voulu et de la disponibilité, ce choix se fait via une carte interactive.

À noter : Il est possible de faire vos démarches de sorties et donc de demander la "clearance de sortie" depuis la plateforme.

En quoi ce projet s'inscrit dans le « Fāri'ira'a Manihini 2027 » (FM27) et le développement durable de la Polynésie française?

La préservation des écosystèmes marins est d'une importance capitale pour assurer un développement touristique durable et responsable dans les espaces maritimes. Le projet « Escales », de par l'organisation spatiale de l'utilisation des eaux lagonaires permettra une gestion durable des fonds marins.

En effet, le projet comprend également l'installation de dispositifs de mouillage dans les îles de la Polynésie française, visant à réduire l'impact des ancrages forains désorganisés sur les fonds marins et les récifs coralliens. Cette mesure permettra de préserver la biodiversité marine, la qualité de l'eau et les habitats côtiers, tout en sensibilisant les usagers de la mer à l'importance de la préservation de l'environnement marin.

Le projet contribuera au développement touristique durable et inclusif de la Polynésie française, en offrant une alternative écologique et durable pour l'amarrage des navires. Et de manière générale, de développer et co-construire une gestion raisonnée, favorisant une coexistence harmonieuse et responsable des acteurs de l'utilisation de notre espace maritime comme inscrit dans les objectifs de la politique « *Fāri'ira'a Manihini 2027* ».

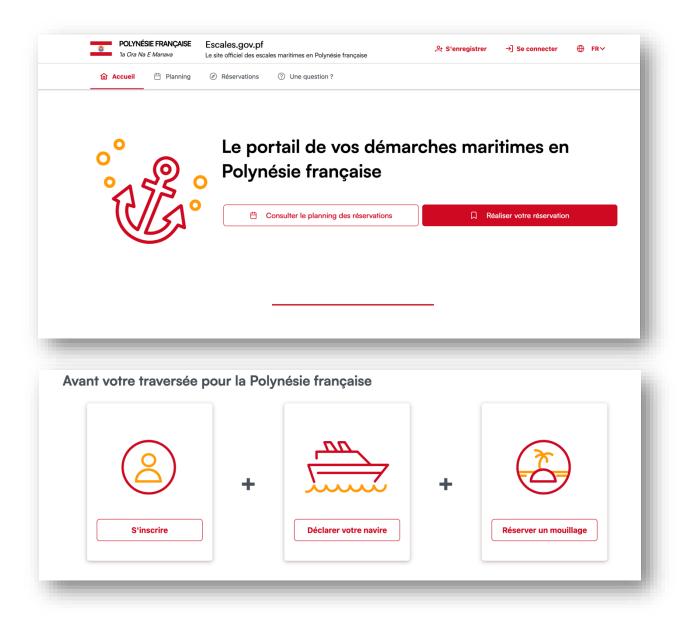
Cela permettra aussi aux professionnels (agents maritimes, etc.) de pouvoir se projeter sur plusieurs années mais aussi aux comités et acteurs du tourisme de connaître les arrivées de navires et ainsi de prévoir l'accueil et les activités relatives au tourisme inclusif local.

Enfin, la préservation des écosystèmes marins est cruciale pour assurer la résilience face aux changements climatiques et la survie des communautés locales.



Quel est le calendrier prévisionnel pour le déploiement de ce téléservice?

Le déploiement concerne dans un 1er temps les navires de croisières. Les agents maritimes ayant été acteurs de la construction du téléservice « Escales » pour la partie « croisières », la mise en production sera prioritairement tournée vers ce domaine. Les Yachts et les navires d'une taille importante seront ensuite amenés à utiliser de façon progressive et proactive ce téléservice en raison de leur nombre relativement connu dans les eaux polynésiennes. Enfin, courant du 3ème trimestre 2023, le téléservice sera étendu pour l'ensemble des navires de plaisance avec le déploiement de fonctionnalités supplémentaires pour ce secteur. L'objectif étant qu'en 2024 le téléservice soit totalement opérationnel et son usage obligatoire pour tous les navires séjournant dans nos eaux.





- MAF -

Conditions de mise sur le marché de la viande de gibier

La viande de chèvre, produit plébiscité par les consommateurs, constitue une source de revenus pour de nombreuses familles marquisiennes notamment. La loi du Pays du 23 janvier 2023 est venue fixer un cadre réglementaire pour permettre la commercialisation du gibier polynésien dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

Cette réglementation vient d'être complétée par un arrêté que le Conseil des ministres a approuvé ce jour, précisant les modalités d'agrément et d'habilitation des chasseurs, formateurs et inspecteurs, les règles applicables en matière de traitement et d'inspection des carcasses de chèvre, les conditions de traçabilité et de transport du gibier, ou encore les normes techniques applicables aux futurs établissements de traitement du gibier (ETG).

L'arrêté fixe par ailleurs un régime transitoire de commercialisation dans l'attente de l'ouverture des ETG. Ainsi, à compter de la publication de l'arrêté, les gibiers couverts par une fiche d'examen initial et munis d'une marque d'identification unique pourront être cédés par les chasseurs habilités sous forme de carcasse entière.

Compte tenu des risques sanitaires inhérents au transport de viande, les carcasses expédiées devront être congelées et transportées dans des conditions sanitaires adéquates.

Avec ces dispositions visant à garantir la salubrité des viandes avant la mise en place d'établissements de préparation et d'inspection professionnels, ce dispositif devrait permettre le développement de la filière au bénéfice de l'économie et de l'autonomie alimentaire du Fenua.

Subvention en faveur de l'association Monoï de Tahiti

Le Conseil des ministres poursuit son soutien au développement de la filière *Monoï* et a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de **12 millions Fcfp** à l'association *Monoï de Tahiti* pour l'année 2023.

Le concours financier du Pays lui permettra d'assurer la protection intellectuelle du *Monoï de Tahiti*, d'entamer les démarches pour passer d'une appellation d'origine à une appellation d'origine protégée, et d'étudier la possibilité de certifier biologique une partie du monoï produit.



- MCE -

Subvention en faveur du Conservatoire artistique de la Polynésie française - *Te Fare Upa Rau*

Sur proposition du ministre de la Culture, le Conseil des ministres a octroyé une subvention de fonctionnement, d'un montant de **17 600 000 Fcfp**, en faveur de l'établissement public administratif dénommé Conservatoire artistique de la Polynésie française – *Te Fare Upa Rau*, pour financer l'organisation d'évènements culturels et de valorisation du patrimoine linguistique, au titre de l'année 2023, à savoir :

- les 3 concerts « Les nuits du Jazz », « Rock sur scène » et « Concert de Noël » ;
- le concert du grand orchestre symphonique du CAPF;
- les galas des arts traditionnels;
- la 10ème édition du spectacle de chant et de danse sur le marae Ārahurahu;
- le 3 ème festival de Jazz et de soul music;
- la valorisation du patrimoine linguistique;
- l'accès aux enseignements du CAPF au bénéfice d'enfants issus de milieux défavorisés.

6ème édition de l'opération 'ETE

Sous l'égide du ministère de la Culture, en charge de l'Artisanat, le Service de l'artisanat traditionnel organise la 6ème édition de l'opération 'ETE, dont l'objectif est de proposer des alternatives issues de l'artisanat traditionnel, pour remédier à l'interdiction de l'utilisation de sacs plastiques à usage unique, tout en valorisant le travail des artisans.

À l'image de l'édition précédente, l'opération 'ETE se déroulera toute l'année grâce aux partenariats établis avec la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) et les communes. Elle s'étendra jusque dans les archipels, en intégrant les marchés du terroir, les mātete fenua, les Floralies (qui accueillent le Ha'ari Contest) et les foires agricoles d'Outumaoro et de Vairao. Au total, 14 événements sont concernés, et mobiliseront près d'une trentaine d'artisans sur les marchés du terroir, et plus d'une vingtaine d'artisans à la foire agricole.

En parallèle, à chaque événement, des ateliers de tressage payants seront organisés, tandis que 2 vidéos tutorielles sous-titrées en langue tahitienne mettront en lumière le travail des artisans. Elles seront diffusées via les réseaux sociaux de l'Opération *'ETE* et du Service de l'artisanat traditionnel (YouTube, Facebook et Instagram). La 1ère est intitulée « Confection d'un *'ō'ini* pour fruits et légumes » et la 2^{nde} « Fabrication d'un petit panier en feuille de cocotier ». Un moyen ludique et amusant pour s'essayer aux pratiques artisanales et reproduire seul ou en famille des contenants simples, pratiques et surtout à base de matières premières du *fenua*.

Afin de toucher largement les exposants (agriculteurs, horticulteurs, etc.) et non plus seulement le public, un jeu-concours « spécial exposant » et un jeu visiteur seront



organisés à l'occasion de chaque événement suivant : les Floralies du 1er au 11 juin, les foires agricoles de Outumaoro et de Vairao (octobre). Pour concourir, les exposants devront créer un stand zéro plastique, qui privilégie les matières naturelles et la décoration sera jugée sur le même principe. Chaque stand en compétition sera soumis aux votes du public via la page Facebook de l'opération *'ETE* et celui qui aura le plus de « like » remportera plusieurs contenants en matières naturelles. De plus, parmi les 3 exposants gagnants de chaque jeu-concours, un tirage au sort sera effectué et le vainqueur remportera un billet aller-retour dans l'une des îles des Tuamotu-Gambier.

Pour ce qui est du jeu visiteur, les internautes seront invités à répondre à un questionnaire en ligne dont les réponses seront accessibles uniquement en se rendant sur les lieux des événements. À l'issue de chaque manifestation, un tirage au sort sera effectué et le vainqueur remportera un *ha'ari kit* composé d'un bol, d'ustensiles en bois de noix de coco, d'un pochon en tissu recyclé, ainsi que des *'ete* en *nī'au* de diverses dimensions. Les gagnants seront sélectionnés pour un 2nd tirage au sort afin de remporter une journée d'immersion culturelle.

L'affiche de l'opération '*ETE* et les vidéos tutorielles seront traduites en langue tahitienne afin que toute la population de Polynésie française soit impliquée dans les actions menées.

Le lancement de l'opération *'ETE* est prévu le samedi 6 mai 2023 au marché du terroir organisé dans les jardins de la mairie de Punaauia. Mes horaires d'ouverture au public sont de 6h à 13h.

Le détail de l'opération sera disponible sur le site <u>www.artisanat.pf</u> et la page Facebook Opération *'ETE* et du Service de l'artisanat traditionnel.

- MSP -

Subvention exceptionnelle en faveur du CHPF

La dotation globale du Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF), a subi une baisse de près de 2 milliards Fcfp entre 2011 et 2015, alors que dans le même temps le financement de l'augmentation des coûts d'exploitation du bâtiment du Taaone non comparables à ceux de Mamao n'a pas été ajusté ; et que le financement de l'augmentation de son activité de pointe liée à la diversification et à la complexification de l'offre de soins depuis l'arrivée au Taaone n'a pas été totalement assuré.

Il résulte que le déficit du CHPF est structurel, aggravé, par ailleurs par un taux d'occupation en très forte hausse et par une dotation globale de fonctionnement insuffisante, à laquelle s'ajoute l'évolution mécanique de ses coûts.

Pour que l'établissement puisse assurer du mieux ses missions, tant en fonctionnement qu'en investissement, il s'est avéré indispensable d'apporter un soutien immédiat à son redressement financier. Cette aide doit lui permettre de réaliser sa mission de service public d'offre de santé et de médecine curative, et, en parallèle, de travailler à une



refondation de la structure de son financement assis principalement sur le versement d'une dotation globale de fonctionnement annuelle versées par les régimes de protection sociale et de la performance de son organisation.

Pour ce faire, la Polynésie française a décidé d'octroyer à l'établissement une subvention exceptionnelle d'un montant de **2 750 000 000 Fcfp**.

Service de la communication